

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chasseurs sont mobilisés contre la peste porcine africaine

13 septembre 2018 à Issy-les-Moulineaux

Jeudi 13 septembre la Direction Générale de l'Alimentation a confirmé la présence d'un cas de peste porcine africaine (PPA) en Belgique, à ETALLE, à quelques kilomètres de la frontière française et des départements de la Meuse, des Ardennes, de la Meurthe et Moselle et de la Moselle. Ce cas aura de graves conséquences pour les éleveurs de porcs mais également pour la chasse.

Cette maladie mortelle pour les porcs et les sangliers mais non transmissible ni à l'homme ni aux autres espèces animales, est un sujet de préoccupation pour la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) depuis longtemps. Sa propagation en Europe est principalement due aux activités humaines ce qui semblerait confirmé par le cas d'ETALLE.

La FNC, alertée de la propagation de la maladie en 2017 lors des réunions des groupes de travail ministériels dont elle est un partenaire actif, a diffusé en mars une plaquette et une circulaire de sensibilisation auprès de ses fédérations départementales et régionales. Elle s'est également toujours opposée à l'importation de sangliers vivants.

Par ailleurs, la FNC, fortement concernée par la filière porcine française, travaille en étroite collaboration avec la DGAL et l'Interprofession nationale porcine (INAPORC), afin de sensibiliser et former ses chasseurs au risque de propagation de la maladie.

Lors de l'Assemblée Générale de la FNC, un exposé très précis avait été fait sur la maladie, ses effets, son origine et les moyens de prévenir son arrivée en France à l'ensemble des présidents départementaux de chasse. Cet exposé a été largement relayé depuis.

Des débats ont été organisés lors de salons de la chasse et la presse cynégétique a été sensibilisée afin d'informer les chasseurs de France. Ces efforts de communication seront renforcés au vue de l'actualité récente.

Les chasseurs, véritables sentinelles sanitaires, apporteront tout leur soutien aux éleveurs porcins ainsi qu'aux services sanitaires du pays afin d'aider à stopper la propagation de la maladie.

Les mesures sanitaires à prendre sont en train d'être étudiées avec la DGAL et nous vous tiendrons informé des évolutions à venir.

